



Heritage compliqué et long

Par **Sabrina11**, le **13/08/2021** à **04:33**

Bonjour je viens vers vous car je suis dans une situation très délicate je vais essayer de vous résumer la situation au plus brefs possibles mon père est décédé avant ses parents mon père possédait des biens immobiliers Aujourd'hui mes grands parents sont décédés tous les 2 ont-ils encore des parts sur les biens de mon père? Si oui à qui et combien? Sachant qu'ils ont laissé 7 enfant J'ai 7 oncle et tante du côté de mon père.

Ensuite mes grands parents avaient aussi des biens en Belgique en France et à Oran ils sont décédés tous les 2 mais nous n'avons signé aucun document de succession ou autre Mes tante et oncle me font tourner en bourrique et j'aimerais que ça cesse que puis-je faire?? merci d'avance pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2021** à **08:45**

Bonjour

[quote]

Aujourd'hui mes grands parents sont décédés tous les 2 ont-ils encore des parts sur les biens de mon père?

[/quote]

Ils n'ont jamais dû être concernés si pas de testament de votre père (ils n'auraient hérité que si celui-ci n'avait ni conjoint, ni enfant).

Pour le reste, il convient de voir d'urgence un notaire ou en changer.